



## COMITE DE COTE D'OR

### COMPTE RENDU DE REUNION DE BUREAU DIRECTEUR du 17 octobre 2016 Salle BOISSELOT à 19h00

*Etaient présents : Mmes CARRETERO Annie, CORTABITARTE Annie ESTIVALET Jacqueline, LARCHER Catherine, POITOUT Corinne  
Mrs DAHANE Salahedine, LAMOTTE Jean Louis, VADOT Sébastien, VERNOUD Jacky  
(Invitée présente: Mme ESTIVALET Laurence)*

\*\*\*\*\*

**En préambule, Jacky VERNOUD remercie tous les bénévoles de Côte d'Or pour leur investissement dans la réussite des Assemblées Générales FFBB.**

\*\*\*\*\*

Les points suivants ont été abordés au cours de cette réunion :

#### [Commission Technique : \(CR Joint\)](#)

#### Point sur les brassages

##### U13M :

23 équipes / 8 en poule haute - 2 poules basses de 8 avec 1 exempt

##### U13F :

10 équipes / 5 en poule haute – 5 en poule basse

##### U15F :

8 équipes → 1 seule poule

##### U15M :

23 équipes / 8 en poule haute - 2 poules basses de 8 avec 1 exempt

##### U17M :

15 équipes / 8 en poule haute – 6 en poule basse avec 1 exempt

##### U17F :

8 équipes → 1 seule poule

Une formule de championnats + Play-Offs est envisagée.

La Commission Technique se réunira le 19 octobre 2016 afin de définir très précisément les formules retenues en fonction du niveau des équipes.

Le Bureau Directeur donne son accord au club La CHATILLONNAISE pour faire évoluer en équipe U15M une jeune licenciée seule dans sa catégorie. (Dérogação selon procédure). **Décision n° 1**

## Commission Jeunes : (CR Joint)

### **Championnats U9 :**

- 20 équipes garçons → 2 poules de 10
- 8 équipes féminines et mixtes → 2 poules de 4
- Plateaux 100% filles ou garçons → Dates retenues : 14/01/2017 – 11/02/2017 – 25/03/2017 – 03/06/2017.

En cas de refus d'organiser ou de se déplacer sur ces plateaux le Bureau donne son accord pour déclarer forfait le club concerné et appliquer une pénalité financière selon dispositions prévues à cet effet.

Faire un appel aux clubs pour l'organisation de ces plateaux. **Décision n°2**

Le règlement sportif spécifique U9 pour la saison 2016-2017 sera soumis par consultation du Comité Directeur à distance pour validation. **Décision n°3**

**Tournoi Campana** : Le tournoi CAMPANA se déroulera le 11 novembre 2016 à Saint Apollinaire.

Le bureau directeur décide que les U11M joueront le matin sur 4 terrains, les U11F l'après-midi sur 2 terrains (la salle principale de Louzole) et les U9 joueront en 3 contre 3 l'après-midi également sur 4 terrains (salle annexe de Louzole).

### **Désignations des clubs pour l'organisation des Baby-Days :**

- **Fête des Citrouilles** : 22/10/2016 – JDA DIJON
- **Noël** : 18/12/2016 – CSLD
- **Carnaval** : 18/02/2017 – ASC CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
- **Pâques** : 15/04/2017 – LA CHATILLONNAISE sous réserve de l'organisation l'après-midi.

Inviter les clubs des départements limitrophes (Yonne-Aube)

**La fête du Mini-Basket** aura lieu à Marsannay La Côte le 20 mai 2017, le Bureau décide de ne pas prévoir de rencontres U9 et U11 à cette date. **Décision n°4**

Le Bureau donne son accord à la Commission « jeunes » pour la **création d'un « Label Féminin »** récompensant les clubs promouvant le plus le développement de la pratique féminine.

## Commission Sportive :

### Coupe de Côte d'Or Seniors :

#### Seniors Féminines :

En raison d'un nombre insuffisant d'équipes inscrites (**5**), le bureau directeur décide d'exclure cette catégorie.

#### Seniors Masculins :

12 équipes inscrites

Après tirage au sort, ces équipes se rencontreront pour le 1<sup>er</sup> tour le 30 octobre 2016 comme suit :

AS POUILLY – BO BEAUNE

AL NUITS ST GEORGES – ASC CHEVIGNY

AS QUETIGNY – DAD 21

BC BLIGNY LES BEAUNE – AIGLONS AUXONNE

AS VOUGE – ENTENTE BASKET GEVREY/FENAY

BC MARSANNAY – SPORTING CLUB SELONGÉEN

Le règlement sportif spécifique "Coupe de Côte d'Or" saison 2016-2017 sera soumis pour validation par consultation du Comité Directeur à distance. **Décision n°5**

#### Horaires rencontres :

Conformément au règlement, la Sportive se réserve le droit d'imposer un horaire pour toute rencontre dont l'horaire ne sera pas renseigné dans FBI au-delà de la date butoir.

#### Notifications :

**DAD 21** : Lors de la rencontre U11 N° 5310 du 24/09/2016 opposant DAD21 à EBF, le joueur HOUETO n° licence BC041071 DAD 21 a participé à la rencontre sans être qualifié.

Le Bureau Directeur donne son accord pour rencontre perdue par pénalité avec 0 point et sanction financière 20€ pour DAD 21 **Décision n°6**

**DAD21** : Lors de la rencontre DM3 n°0030 opposant ASC CHEVIGNY à DAD21, le joueur JALIL Mathis a participé à la rencontre sans surclassement.

Après vérification, le Bureau Directeur décide d'un avertissement à l'encontre du club DAD 21. **Décision n°7**

**AS AIGLONS AUXONNE** : Lors de la rencontre DM3 N° 0004 du 24/09/2016 opposant BO BEAUNE à AS AIGLONS AUXONNE 3, le joueur GAMET (Auxonne3) a participé à la rencontre sans être qualifié.

Le Bureau Directeur donne son accord pour rencontre perdue par pénalité avec 0 point et sanction financière 50€ pour AS AIGLONS AUXONNE. **Décision n°8**

**AS AIGLONS AUXONNE** : Lors de la rencontre DM1 N° 1003 du 25/09/2016 opposant AUXONNE 2 à SO REVEIL IS SUR TILLE, le joueur TALAGRAN N° licence VT822351 (Auxonne 2) a joué sans être qualifié.

Le Bureau Directeur donne son accord pour rencontre perdue par pénalité avec 0 point et sanction financière 50€ pour AS AIGLONS AUXONNE. **Décision n°9**

**AGBB GENLIS** : Lors de la rencontre DM3 n° 0012 opposant AGBB GENLIS à MONTBARD BASKET CLUB, le Joueur ALLOUIS licence VT940121 a participé alors qu'il avait déjà joué un match en SM1.

Le Bureau Directeur donne son accord pour une sanction financière de 50€ pour AGBB GENLIS.

#### Décision n°10

#### Commission des officiels : C.R Pièce jointe

**Johann Jeanneau** interviendra sur le thème " Comment intégrer l'arbitrage dans le Mini Basket ?" Le 26 novembre 2016, la présence des responsables des écoles de basket niveau 2 est obligatoire.

**OTM** : Il est envisagé **une formation E- Marque spécifique à la gestion des réserves et des réclamations** sera organisée le 4 novembre 2016 au Palais des Sports (selon disponibilité).

#### Récapitulatif des décisions :

Décision n°1	Envoyer notification au club la Chatillonnaise: Accord du bureau pour faire évoluer une jeune licenciée U15 en équipe masculine.
Décision n°2	Envoyer par mail appel aux clubs pour organisation plateaux U9.
Décision n°3	Règlement spécifique U9 : Consultation à distance du CODIR.
Décision n°4	Informé le club de Marsannay de la date retenue pour la fête du Mini – Basket.
Décision n°5	Consultation à distance CODIR pour validation règlement spécifique Coupe de Côte d'Or.
Décision n°6	Rencontre U11 N° 5310 Envoyer notification DAD 21
Décision n°7	Rencontre DM3 N° 0030 Envoyer notification DAD 21
Décision n°8	Rencontre DM3 N° 0004 Envoyer notification AS AIGLONS AUXONNE
Décision n°9	Rencontre DM1 1003 Envoyer notification AS AIGLONS AUXONNE
Décision n°10	Rencontre DM3 N° 0012 Envoyer notification AGBB GENLIS

La séance est levée à 21h30.

La Secrétaire Générale,

Annie CARRETERO.